

RESPONSABILITE PENALE DU DIRIGEANT / MARSEILLE

« Le risque pénal pour les chefs d'entreprise : le connaître, savoir le prévenir et y faire face »

La plupart des chefs d'entreprise connaissent l'importance stratégique du droit dans leur activité, mais ils n'ont pas toujours conscience du risque pénal et de ses enjeux, tant pour l'entreprise que pour eux-mêmes.

Or, ce risque pénal peut être une épreuve difficile à surmonter (garde à vue, mise en examen, détention provisoire, jugement et condamnations, médiatisation de l'affaire, etc.).

Mieux connaître ce risque, c'est déjà pouvoir faire preuve de vigilance au quotidien. Ces sujets essentiels seront abordés dans le cadre d'une formation, à vocation très pratique et opérationnelle, sous un format convivial (4 sessions de 2 heures autour d'un déjeuner VIP en petit groupe, à Marseille ou à Aix-en-Provence).

Objectifs pédagogiques d'acquisition de compétences de la formation

Objectif général :

- Sensibiliser les participants aux règles juridiques essentielles auxquelles ils peuvent être confrontés dans le cadre de leur exercice professionnel afin de sécuriser leurs pratiques et les aider à prévenir le risque pénal dans le cadre de leur exercice professionnel

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le risque pénal en tant que chef d'entreprise et savoir le prévenir
- Comprendre les principes d'enquête, de garde à vue, d'information judiciaire

Catégorie et but :

- La catégorie prévue à l'article L 6313-1 est : Action de formation
 - o Objet : favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'insertion professionnelle, à l'acquisition d'une qualification plus élevée ou encore favoriser la mobilité professionnelle

Indicateurs de résultat :

- Nombre de personnes qui ont suivi la formation en 2021
- Taux de réussite des apprenants
- Taux de satisfaction des apprenants

Programme

Déjeuner N°1 : L'importance du risque pénal pour le chef d'entreprise

- Coexistence de la responsabilité pénale et de la responsabilité personnelle
- Diversité des infractions pénales
- Principales sanctions encourues (peines et réparations au profit des victimes)
- Présentation des « adversaires » potentiels
- Présentation des règles de preuve en matière pénale (par distinction au civil)
- Présentation des règles de mise en mouvement de l'action publique

Déjeuner N°2 : La phase d'enquête et la garde à vue

- Distinction entre l'enquête préliminaire et l'enquête de flagrance
- Pouvoirs des enquêteurs sous le contrôle du Parquet
- Pouvoirs du Parquet et contrôle du juge des libertés et de la détention
- Distinction entre l'audition libre et la garde à vue
- Hypothèses de placement en garde à vue
- Préparation, déroulement de la garde à vue et droits du gardé à vue

Les Formations du Dirigeant

Déjeuner N° 1 : 15/09/21

Déjeuner N° 2 : 01/10/21

Déjeuner N° 3 : 13/10/21

Déjeuner N° 4 : 24/11/21

Intervenant

Jean-Victor BOREL,

Avocat associé, Responsable du département Droit Pénal des Affaires, Cabinet BOREL & DEL PRETE

Eventuellement en complément :

Marc SEGONDS, Professeur agrégé des universités, ancien avocat

Didier DEL PRETE : Avocat associé, maître de conférences des universités

Public concerné

Chef d'entreprise

Prérequis

Aucun

Evaluation

Evaluation des acquis du stagiaire par le formateur après observation continue des échanges et ateliers

Durée

4 déjeuners de 2h (12h-14h)

Tarif inter-entreprises

Adhérent : 375€*4 = 1500€ HT

Non Adhérent : 430€*4 = 1720€ HT

(Déjeuners et service à table inclus)

Lieu

UPE 13

16 Place du Général de Gaulle

13001 Marseille

Format de la session

En présentiel

Effectifs

5 personnes

Formation imputable sur le budget formation



Optio, organisme de formation
enregistré sous le n° 93 13 10279 13

Déjeuner N°3 : Information judiciaire et interrogatoire de première comparution

- Cas d'ouverture d'une information judiciaire
- Rôle et pouvoirs du juge d'instruction
- Principes de présomption d'innocence et secret de l'instruction
- Enjeux de l'interrogatoire de première comparution devant le juge d'instruction
- Préparation, déroulement et issues de l'interrogatoire de première comparution

Déjeuner N°4 : Outils et méthodes de prévention et de gestion du risque pénal à disposition du chef d'entreprise

- Enjeux et conditions de validité de la délégation de pouvoirs au profit de collaborateurs
- Importance de la chaîne de responsabilités et de la gouvernance d'entreprise
- Question de l'assurabilité du risque pénal
- Importance de la sensibilisation et de la formation des collaborateurs
- Réflexes à avoir en cas de réalisation du risque pénal

Organisation de la formation

Contexte de la formation :

En présentiel, les stagiaires seront accueillis dans notre salle de réunion Upe 13, équipée de tables, chaises, écran, bloc-notes, stylos, chevalets, eau minérale.

Méthodes pédagogiques :

Supports de cours théoriques
Etude de cas pratiques concrets
Echanges avec le formateur et entre les stagiaires eux-mêmes
Envoi d'un document support en amont de la formation
Envoi de contenus pédagogiques à l'issue de la formation
Mises en situation globales et individuelles reprenant les acquis du jour

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

Feuilles d'émargement
Attestation de fin de formation
Certificat de réalisation de l'action de formation
Evaluation des acquis du stagiaire
Evaluation de la formation par le stagiaire et par l'entreprise du stagiaire

Modalités et délais d'accès :

Pour toutes nos formations, merci de vous inscrire en nous contactant par téléphone, par mail ou par formulaire de contact sur le site internet de l'Upe 13.

Votre demande d'inscription sera traitée dans un délai de 2 jours ouvrés.

Une inscription est possible jusqu'à 7 jours ouvrés avant le début de la formation.

L'inscription est réputée acquise lorsque la convention de formation et le devis sont retournés avec cachet et signature.

Pour tout projet de formation en intra-entreprise, notre équipe s'engage à le mettre en œuvre dans un délai inférieur à 1 mois.

Référent de la formation :

Pour tout renseignement et inscription, veuillez contacter Mme Virginie FOREST – virginie.forest@upe13.com – Tél 04 91 57 70 31

Dates de la formation :

Le module de formation ainsi décrit est formulé en inter-entreprises. Les dates mentionnées dans la convention sont celles définies d'après le calendrier des formations du catalogue.

Pour toute demande d'autres dates, pour un aménagement du contenu du programme, ou pour une demande de formation en intra-entreprise, merci de prendre contact avec OPTIO par téléphone ou par mail. Votre demande sera traitée dans un délai inférieur à 1 mois.

Accessibilité / handicap :

Notre référent en la matière est Mme Virginie FOREST – virginie.forest@upe13.com – Tél 04 91 57 70 31 – Elle se tient à votre écoute pour évaluer la faisabilité de votre projet de formation et anticiper les éventuels aménagements nécessaires et possibles.

Date de mise à jour du programme :

Juillet 2021

OPTIO, organisme référencé Datadock

